

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Novembre 1875.

JOURNÉE DE MERCREDI.

Il devient évident que la manœuvre du message porte ses fruits et qu'une partie du centre gauche se détache de M. Thiers pour s'unir au gouvernement.

Avant la séance de mardi, la droite avait résolu de voter le nouveau texte adopté par le ministère, mais de lire à la tribune une protestation spécifiant qu'elle n'entendait faire par là qu'un acte de conservation sociale et non une profession de foi politique.

Au centre gauche, un grand nombre de membres isolés, détachés du parti de M. Thiers, murmuraient à demi-voix que l'on serait surpris du succès éclatant que se préparait le pouvoir.

L'attitude de la droite était ferme, mais nullement triomphante. C'est au centre droit seulement que l'on trouvait des physionomies de vainqueurs.

Le mot d'ordre qui circulait dans ces rangs était d'abrégier le plus possible la discussion. L'on prévoyait bien qu'avec un aussi grand nombre d'amendements le débat excéderait la durée d'une séance, mais l'avis dominant autour du pouvoir était de demander une séance de nuit et de brusquer la clôture.

Au centre gauche, on se défendait énergiquement, tout en pressentant une défaite. Les orateurs de ce parti avaient ordre d'être longs et de donner aux chefs le temps de ressaisir leurs soldats. Il a réussi à demi.

Ce résultat n'est pas seulement dû à l'habileté des mots d'ordre donnés, mais aussi au discours de M. Jules Simon. Ce dernier a produit un tel ébranlement au centre gauche que le gouvernement a jugé prudent de gagner 24 heures pour rattraper les ébranlés.

Voilà pourquoi les cris : la clôture ! qui ont éclaté un moment en vertu des premières recommandations, ont été comprimés ensuite, et pourquoi, après la clôture de la discussion générale, le gouvernement s'est abstenu de demander la séance de nuit projetée.

Pendant que M. Jules Simon parlait, l'attitude de la droite était intéressante à observer. Les membres de ce parti, dont le naturel ouvert et le tempérament fougueux est incapable de dissimuler, laissaient échapper une satisfaction évidente. Les autres, disciplinés avant tout, se renfermaient dans une immobilité qui touchait à la stupeur.

Au sein du parti monarchique, on a généralement félicité M. Chesnelong d'avoir sacrifié son amour-propre d'orateur, en se renfermant dans un discours écrit dont l'objectif était de parler sans rien dire.

La droite a surtout vu dans ce document la phrase qui affirme hardiment qu'on a voulu faire la monarchie et qu'on reste prêt à la faire à la première occasion. Beaucoup de membres pensent que cette lecture les dispense de lire la protestation dont ils avaient arrêté les termes dans la dernière séance de la réunion Larocheffoucault. C'est là une tentation de faiblesse.

Le soir, dans les conversations des députés conservateurs, on appréciait sévèrement le discours de M. Ernoul.

Depuis le 24 mai, nous assistons constamment au même spectacle : la cause du parti de l'ordre mal défendue par le ministère, victorieusement soutenue par la majorité.

Quant aux bonapartistes, c'est en vue de les conquérir qu'a été fait le dernier message, le but a été manqué, car, dès le début de la séance, ils étaient résolus à voter avec la gauche.

M. Buffet prend très-exactement place au fauteuil à l'heure réglementaire. Mais il y a peu de députés. Dans les couloirs on ne recueille aucune nouvelle, parce qu'aucun groupe n'a tenu de réunion.

Si l'on en croit des rumeurs d'ailleurs vraisemblables, les bonapartistes seraient décidés à voter contre les divers projets.

Néanmoins le ministère, ayant pu rallier des voix du centre gauche, compte, dit-on, sur 40 voix de majorité. C'est du moins ce que me dit un député du centre droit, d'ordinaire bien informé. Mais généralement l'on croit que la majorité sera bien inférieure à ce chiffre.

Parmi les membres de l'extrême droite que l'on donne publiquement comme devant s'abstenir, on cite : MM. Dahirel, Dezanneaux, de la Rochette, de Francieu, Du Temple, d'Aboville, baron Chaurand, etc. Quelques autres sont encore hésitants.

Une heure et demie.

M. de Lorgeril a la parole pour une rectification au procès-verbal qui le donne comme ayant insulté M. Jules Simon.

Il proteste que dans ses paroles, dont il ne retire rien, il n'y avait pas d'insulte. « Je déclare, dit-il fièrement, que ma conduite et mes antécédents me mettent parfaitement au-dessus des dédains de M. Jules Simon ou de quelque autre membre de l'Internationale que ce soit. » (Très-bien ! et applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

MM. Magne et Beulé déposent des projets de loi d'intérêt local.

On reprend la discussion. M. Goblet a la parole pour défendre un amendement. Il commence au milieu de l'inattention générale, et déclare qu'après le discours de M. Jules Simon il renonce à son amendement.

M. Turquet a la parole pour soutenir son amendement de l'appel au peuple. Mais il cède la parole à M. Rouher.

M. Rouher. — Il veut entrer immédiatement dans le débat pour hâter la solution. Deux questions sont en présence, dit-il, la prorogation et l'appel au peuple. Pour examiner utilement ce que sera l'appel au peuple, il a besoin d'examiner si la prorogation est un remède efficace.

Il n'est l'ennemi ni du maréchal, ni du cabinet, ni de la majorité ; du maréchal qu'il connaît et vénère depuis vingt ans ; du cabinet dont il a plutôt pitié ; de la majorité, car, si nous n'avons pas toujours les mêmes affections, nous avons presque toujours les mêmes principes.

Ce qu'il importe, c'est de rendre au principe d'autorité, qui ne manque jamais de sombrer dans les crises révolutionnaires, toute sa force et tout son prestige. La question grave est celle-ci : Le pouvoir constituant sera-t-il épuisé par la prorogation ?

Evidemment non, car les monarchistes ne pourraient y consentir. Mais alors, qu'est-ce que le projet veut dire ? Et pourquoi faire croire à la nation ce qui n'est pas ?

Et puis, alors, n'est-ce pas un nouvel élément d'agitation qu'on jette dans le pays, puisque tous les jours la question qu'on prétend trancher pourra être reprise. (Très-bien ! à gauche. — Mouvements divers.)

Comme preuve à l'appui que l'Assemblée n'aura pas épuisé son pouvoir constituant, M. Rouher lit le message, qui prouve le provisoire. Mais alors que devient l'irrévocabi-

lité, la permanence que le projet promet au pouvoir ?

Donc, ces prétentions se heurtent à la nature des choses et le pouvoir septennal n'est plus qu'une ombre ou un leurre. Ce n'est pas à dire que je songe à une dictature ou que je la craigne.

Ma préoccupation n'est pas que le maréchal gouverne trop, il ne gouverne pas assez.

A ce propos, il invoque l'empire qui serait nécessaire, parce qu'il était un gouvernement fort.

M. de Francieu. — Non, le gouvernement fort, ce n'a pas été le vôtre. (Agitation.)

M. Rouher reprend. Ce qui l'inquiète en outre, c'est la série de lois qui doivent faire suite à la proposition actuelle.

Car ces lois auront pour effet de renouveler l'agitation et de marquer plus nettement la division qui rend impuissante cette Assemblée. Et d'ailleurs, ces lois, la majorité ne peut les voter puisqu'elles auraient pour effet de constituer la République.

Qu'on ne s'y trompe pas, ces lois qui auront pour but de fortifier le maréchal-président auront en réalité pour conséquence de consacrer la République. (Mouvement prolongé.)

M. Rouher continue. Il ne s'est pas demandé si la proposition Changarnier a été une revanche, ou une consolation, ou la préparation d'un avenir qui serait pour un autre président que Mac-Mahon.

Mais il constate d'après des conversations qu'il rapporte, que les députés de la droite eux-mêmes ne comptent pas ou n'espèrent pas dans la durée de sept ans. Mais alors, encore une fois, l'on trompe le pays.

D'ailleurs, pouvez-vous engager vos successeurs ? Est-ce que les morts font la loi aux vivants ? Cependant, M. Rouher ne condamne pas le principe du projet en tant qu'il veut assurer la paix actuelle et n'engager pas l'avenir.

Pour trois ans, soit, il le votera, sinon, non. (Rumeurs à droite. — A gauche : Oui, jusqu'à la majorité du prince !) Ce qu'il veut, c'est un gouvernement non pas de combat, mais résolu, qui, sans demander de durée, emploie résolument le temps. (Nouvelles rumeurs mêlées de rires.)

M. Depeyre. — Dix-huit et trois font vingt-et-un.

M. Rouher proteste qu'il n'a aucune préoccupation de ce genre. S'il l'avait, il le dirait ; mais il n'est poussé que par son dévouement au pays. (Nouvelles rumeurs.)

Finalement les propositions en cours aboutissent à l'incertitude, à l'équivoque et à l'impuissance. Elles maintiennent le provisoire, et le pays demande le définitif. Pouvez-vous le lui donner ?

A droite. — Et vous ?

M. Rouher proteste contre ces interruptions, et en raison même de la minorité des bonapartistes il réclame la courtoisie. Il reprend en proposant l'appel au peuple, et riposte au mot de M. Ernoul sur le plébiscite, en disant qu'il a bien fait de ne pas insister, car il a, sur les bancs des ministres un plébiscitaire qui n'est pas le membre le moins éminent du cabinet. (Mouvement et agitation prolongé.)

M. de Francieu. — Le plébiscite, c'est une négation.

M. Rouher poursuit en soutenant que le droit c'est la souveraineté nationale. Depuis 1789, avec des phases diverses, son règne n'a jamais été contesté.

C'est à elle qu'il faut faire appel. Tout gouvernement sera fragile et périssable s'il

n'a pour lui, à la base, des millions de suffrages. Est-ce à dire qu'il est pour le suffrage universel toujours en mouvement ?

Non, ce suffrage peut constituer l'hérédité en réservant de temps à autre la révision de la Constitution. Le recours doit être exceptionnel, mais dans les crises les plus graves, il doit nécessairement avoir lieu. Donc cela n'est pas incompatible avec le droit des Assemblées.

M. Dahirel. — Au 2 décembre, qu'avez-vous fait de ce droit ?

M. Rouher. — On dit encore que le plébiscite n'a jamais été honnêtement pratiqué. Sans discuter cela, il répond que le droit reste supérieur à l'exercice qu'on en a fait.

Et qu'un pouvoir pris dans l'Assemblée peut poser aujourd'hui les questions plébiscitaires. D'ailleurs, est-ce que Cavaignac au pouvoir a empêché Napoléon d'être élu par un plébiscite. (Mouvement prolongé.)

Donc, faisons ensemble, loyalement, cet appel : Royauté, République, Empire.

Demandez au peuple laquelle il veut de ces trois choses, et après la réponse, soumettons-nous.

Il est trois heures, la séance continue.

M. Rouher a eu mardi une entrevue intime avec le maréchal de Mac-Mahon.

Une fraction du centre gauche s'est réunie pour examiner le nouvel amendement de M. Waddington, dont voici le texte :

« Art. 3. La disposition énoncée en l'article premier prendra place dans les lois organiques et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois. »

Le centre gauche est décidé à voter la prorogation, mais en faisant ses réserves.

On parle de remaniements ministériels sur le boulevard et dans les journaux.

Nous croyons qu'aucune des listes qui circulent ne mérite une attention sérieuse, attendu que c'est l'interpellation de MM. Léon Say et Lamy qui va suivre de près le vote sur la prorogation qui décidera du sort du cabinet actuel.

Il est incontestable toutefois que, parmi les noms lancés dans la circulation, MM. de Goulard, Dufaure, de Cissé, Magne et Depeyre peuvent dès aujourd'hui être considérés comme ayant hypothèque sérieuse sur des portefeuilles.

L'attitude de M. Dufaure mérite d'être remarquée.

Nous croyons que l'éminent orateur attendra pour sortir de son silence la discussion des lois constitutionnelles, et on peut affirmer qu'il est loin d'approuver la politique de « fou furieux » que M. Thiers poursuit avec tant d'acharnement et de passion, de concert avec ses amis de la gauche et de l'extrême-gauche. (Paris-Journal.)

Les bonapartistes ne voulaient plus voter le projet de prorogation, même n'ayant pas un caractère constitutionnel, qu'à la condition que MM. Ernoul et de Broglie seraient écartés du cabinet.

Chronique générale.

M. le général Loysel a rédigé un projet de loi pour compléter la proposition de M.

Philippoteaux, demandant que les militaires en activité de service ne puissent pas poser leurs candidatures et que les militaires des armées de terre et de mer faisant actuellement partie de l'Assemblée aient à donner immédiatement leur démission.

Voici les noms des militaires siégeant actuellement à l'Assemblée nationale :

DROITE.

Général. — MM. duc d'Aumale, d'Aurèle de Paladines, de Chabaud-Latour, Changarnier, de Cisse, Le Flô, Loysel, Martin des Pallières, Mazure, Robert, Du Temple (?), Ducrot.

Colonel. — M. Roquemaurel de Saint-Cernin.

Amiraux, vice-amiraux. — MM. Dompierre d'Hornoy, Fourrichon, prince de Joinville, La Roncière Le Noury, de Montaignac, Saisset.

GAUCHE.

Général. — MM. Billot, Chabron, Chanzy, Chareton, Dubois-Fresnay, Frébault, Guillemaut, Pélissier.

Colonels. — MM. Chadois, Denfert-Rochereau.

Vice-amiraux. — MM. Jaurès, Pothuau. A ces listes, il convient d'ajouter les noms des généraux Letellier-Valazé et Saussier, qui siégeront à gauche.

La droite compte donc dans ses rangs dix-neuf militaires et la gauche quatorze.

Ces chiffres prouvent quel désintéressement animait la droite lorsqu'elle écoutait avec faveur la proposition de M. Philippoteaux, tandis que la gauche montrait une vive irritation.

**

Le Figaro donne les détails suivants sur le complot de Lyon :

« Les arrestations opérées pour complot contre la sûreté de l'Etat sont au nombre de huit.

» Le chef du complot est âgé de vingt-trois ans.

» Au moment de son arrestation, il était porteur de papiers importants prouvant le complot jusqu'à l'évidence. Il était, en outre, armé d'un poignard et d'un revolver.

» Voici quelle était l'organisation des conspirateurs :

» Le comité central était formé en dehors de celui de la rue Grôlée, et composé de quatre membres par arrondissement, ce qui faisait vingt-quatre pour Lyon.

» Quant aux révélations du chef du complot, elles ont établi les faits suivants :

» Si la gauche avait triomphé, et si elle avait réussi à faire proclamer la République, le comité de la rue Grôlée convoquait le peuple, devant l'hôtel-de-Ville, sur la place des Terreaux.

» On s'emparait de l'hôtel de ville ;

» On proclamait du balcon LYON COMMUNE LIBRE ET AUTONOME.

» Parmi les papiers dont le chef du complot était porteur, figure le programme du comité d'action révolutionnaire des travailleurs, qui comporte :

- » La proclamation de la Commune ;
- » La suppression de l'armée permanente ;
- » Des cultes ;
- » Des codes ;
- » De la magistrature ;
- » Des contributions directe et indirecte ;
- » La séquestration des biens du clergé ;
- » L'établissement d'un impôt unique sur le revenu ;

» La fédération du Midi, AVEC LYON POUR CAPITALE ;

» Et le gouvernement du peuple par le peuple.

» La justice poursuit activement ses investigations. »

Notre impartialité nous fait un devoir de dire que le *Courrier de Lyon* et le *Journal de Lyon* nient l'existence du complot et prétendent que les personnes arrêtées ne l'ont été que pour des causes étrangères à la politique.

**

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE.

Est-ce une vengeance particulière, ou la suite du complot d'Autun, dont nous avons parlé déjà ?

Nous lisons dans le *Courrier de Saône-et-Loire* :

« Un événement mystérieux cause en ce moment un certain émoi dans le canton de Liernaix (Côte-d'Or).

» Le sieur Chevalier, garde particulier au

service de M^{me} la marquise de Mac-Mahon, demeurant à Chappe, commune de Censey, trouva, le dimanche 26 octobre dernier, à quatre heures du soir, à l'endroit d'un pré écarté où paissent ses vaches, un lapin qui lui paraissait fraîchement tué, car il était encore chaud. Il le rapporta à sa femme, en lui recommandant d'en faire deux parts, l'une pour le repas de la famille, l'autre pour être envoyée à un parent qui demeure dans un village voisin.

» La femme Chevalier, en dépouillant ce lapin, ne remarqua rien d'extraordinaire ; elle fit donc cuire la portion du gibier destinée au repas du soir. Mais en goûtant la sauce, elle lui trouva une saveur singulière et très-désagréable.

» Soupçonnant un danger qui n'était que trop réel, elle donna un morceau de lapin au chien, qui le mangea. Quelques minutes après, ce pauvre chien tomba comme foudroyé.

» Le lapin était empoisonné, mais par qui ? Dans quel but ? Il paraît certain qu'il était destiné au garde Chevalier, parce qu'on savait qu'il le ramasserait en allant chercher ses vaches.

» L'autorité judiciaire a été saisie de ce mystérieux événement, et l'enquête, qui est commencée et qui se poursuit activement, apportera probablement la lumière sur cette aventure, qui a failli coûter la vie à plusieurs personnes. »

**

RÉGNIER.

On a des nouvelles du fugitif Régnier, le témoin tant recherché du procès Bazaine.

Il est à Lausanne, où sa présence est très-remarquée, sans que d'ailleurs on le contrarie en aucune façon.

Il vit très-paisiblement en Suisse, où il rassemble avec sollicitude tous les journaux français qui s'occupent de sa personne.

Assemblée nationale.

Séance du 19 novembre.

Présidence de M. BUFFET, président.

M. Rouher combat le projet Changarnier.

L'Assemblée, en le votant, cesserait d'être constituante ; si elle ne constituait pas, le provisoire subsiste, c'est-à-dire l'incertitude.

M. Rouher reconnaît que le projet n'est pas la dictature ; d'ailleurs il veut un gouvernement fort et durable. Mais le projet ne donne pas ce gouvernement. Au fond, c'est l'organisation de la République ; si encore on n'établissait le provisoire que pour trois ans, il l'accepterait.

Il termine en appuyant l'appel au peuple.

M. Naquet accepte cette proposition, parce qu'elle est la République, qu'il définit ainsi : un provisoire perpétuel. C'est un gouvernement ouvert, tandis que la monarchie est un gouvernement fermé.

M. Laboulaye repousse l'appel au peuple : il admet le plébiscite, comme en Amérique et en Suisse, pour ratifier une loi et la mettre à l'abri d'une usurpation ; mais pour la question actuelle, ce moyen n'est pas acceptable. On demandera au peuple s'il veut la République, l'Empire ou la Monarchie, mais laquelle ? Les opinions et les partis resteront ce qu'ils sont, ce sera seulement du trouble et de l'anarchie.

M. Raoul Duval appuie l'appel au peuple, avec organisation faite ensuite par l'Assemblée.

MM. Rouher et Turquet acceptent le résultat du scrutin.

L'appel au peuple est repoussé par 499 voix contre 88.

Tous les amendements et contre-projets de la gauche sont ensuite retirés.

Une voix à droite. — Les républicains n'osent pas proposer la République.

M. Depeyre développe son projet, accepté par le gouvernement.

M. Depeyre constate, d'après le rapport Laboulaye, qu'il y a un malaise dans le pays et que le nom du maréchal de Mac-Mahon rassure. Telle est l'origine du projet.

Le rapport ne s'oppose pas à la durée des pouvoirs ; il n'y a donc désaccord que sur le seul article trois.

M. Depeyre repousse toute condition suspensive ou résolutoire.

Il y a méfiance dans certains esprits sur le vote des lois constitutionnelles.

Les lois constitutionnelles seront votées. C'est l'intérêt des conservateurs pour constituer solidement le pouvoir du maréchal, qu'il soit au-dessus

des partis ; c'est une condition non-seulement d'ordre, mais de liberté parlementaire.

M. Depeyre a éprouvé une vive douleur en entendant M. Jules Simon altérer hier par ses insinuations la noble et loyale figure du maréchal. Il en est froissé dans son patriotisme.

M. Jules Simon a demandé quelle serait la force du maréchal ? Celle de l'honnêteté.

Applaudissements à droite et au centre.

M. de Broglie demande une séance de nuit pour parler.

On vote.

La séance reprendra à neuf heures.

SÉANCE DE NUIT.

M. de Broglie dit que le gouvernement a attendu la fin du débat pour répondre à toute les objections ensemble.

Pour le moment, il laissera de côté les attaques contre les ministres, pour songer seulement à la question publique.

Les questions ministérielles viendront en temps et lieu.

Le ministère montrera alors que, issu d'opinions diverses, il a été uni pour la défense sociale, en respectant la liberté des opinions et aussi la neutralité.

On lui reproche de faire intervenir le président : ce reproche est étonnant de la part de la commission qui a été presser le président d'intervenir.

Les affaires, la prospérité demandent du repos et du travail ; aussi, laissant les théories, le gouvernement a pensé qu'il fallait mettre un chef intègre au-dessus des partis. C'est une question de confiance envers le maréchal.

L'Assemblée restera libre de faire les lois qu'elle voudra.

Voilà un singulier dictateur ! On en a connu d'autres.

En donnant cette marque de confiance, il ne faut pas la retirer par un témoignage de méfiance, comme fait l'article 3.

M. de Broglie plaindrait ceux qui ne ressentiraient pas le bonheur de posséder un homme dont l'aurole survit aux revers publics. (Applaudissements.)

On ne peut pas penser que son poste soit un poste enviable ; c'est le poste avancé du péril.

Aussi les factions commencent-elles à s'attaquer au maréchal.

Conservateurs, dit l'orateur, ne détruisez pas vous-même votre ouvrage. (Triple salve d'applaudissements.)

M. Grévy monte à la tribune.

M. Grévy conteste le droit pour l'Assemblée d'engager ses successeurs. On veut maintenir le provisoire et commettre une usurpation grosse de dangers.

La clôture est prononcée sur l'article 1^{er}.

Cet article du contre-projet appuyé par le gouvernement, et conférant le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon pour sept ans, à partir de la promulgation de la loi présente, est voté par 383 voix contre 317.

M. Waddington propose de voter l'article additionnel, repoussé par le gouvernement, et portant que la prorogation n'aura d'effet qu'à dater du vote des lois constitutionnelles.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis combat cette disposition comme étant en contradiction avec l'article voté.

Or, donner et retenir ne vaut.

La disposition additionnelle est repoussée par 286 voix contre 321.

Majorité gouvernementale : 65.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du 19 novembre.

Le sieur Régnier, appelé, ne répond pas. M. le président ordonne la lecture de sa déposition écrite.

M. le commissaire du gouvernement requiert l'application de la loi contre les témoins qui font défaut.

La narration de Régnier est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la relater de nouveau.

Elle offre un caractère tristement grotesque. Cet individu dit avoir entrepris une mission pour sauver la patrie.

Le général Coffinières est appelé de nouveau.

Sa déposition ressemble un peu à un interrogatoire.

Il déclare n'avoir pris aucune part aux opérations sous Metz et ajoute qu'il n'a attaché aucune importance à la phrase fautive mise dans sa proclamation :

« L'armée ne nous quittera pas. »

M. le général Jarras et M. le commandant Garcin font des dépositions qui ne présentent aucun intérêt.

L'entrée de M. Garcin produit toutefois une certaine sensation.

On se rappelle que c'est lui qui, à la prise de Paris, par les troupes de l'ordre, fit fusiller le célèbre communard Millière.

Cette exécution valut dernièrement à M. le commandant Garcin un procès que lui intenta la veuve Millière.

M. le commandant de francs-tireurs Arnous-Rivière est appelé à la barre. Ce fut lui qui reçut Régnier aux avant-postes français.

A propos de ce témoin, on raconte qu'en apprenant que M. le capitaine Charet l'avait traité de farceur à l'une des dernières audiences, il s'était empressé de lui envoyer ses témoins réclamant une rencontre au pistolet.

M. Charet répondit qu'il était disposé à se battre, mais à l'épée.

A la fin de la séance, on entend M. le comte de Kératry qui déclare avoir envoyé à Metz, par ballon, un émissaire porteur d'une lettre de M^{me} la maréchale Bazaine à son mari.

Nouvelles extérieures.

ROME.

Nous lisons dans une correspondance de Rome :

Personne ne croit ici à la durée des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ; tous, bons et mauvais, catholiques et libéraux, sont persuadés que si la droite de l'Assemblée de Versailles persiste dans le même affolement et ne reprend pas son ancienne vigueur pour proclamer la Monarchie, le règne du radicalisme n'est pas loin.

Nos Italiens sont heureux de cette seconde perspective, qu'ils considèrent comme probable, je dirai plus, comme certaine.

Ils font bien des vœux pour que M. Thiers retourne au pouvoir, car ils comptent sur lui pour initier en France leur système hypocrite de persécution contre l'Eglise ; mais à la rigueur ils se contenteraient aussi bien de la dictature des Barodet, des Ranc et des Challemel-Lacour.

Ils savent que l'arrivée de ces derniers au pouvoir serait le signal d'une guerre avec la Prusse, à laquelle ils seraient très-heureux de prêter main-forte, d'autant plus heureux qu'il n'y aurait pas alors de grands dangers à courir et qu'ils pourraient conquérir des lauriers à bon marché.

Quel plaisir pour ces Italiens de pouvoir reprendre Nice et la Savoie ! Qui les empêcherait même, au milieu de l'anarchie générale qui régnerait en France, de pousser jusqu'à Toulon ?

Les gouvernants italiens profitent de l'état de prostration dans lequel se trouve plongée la France par suite du refus de l'Assemblée de proclamer la Monarchie, pour continuer sans entraves leur œuvre de persécution et de destruction.

La nouvelle session va s'ouvrir dans deux jours à la Chambre des députés italiens. Jamais session n'avait inspiré autant de craintes et d'anxiétés. Malgré tout l'apparat dont on veut en entourer l'ouverture, malgré la présence des princes et du roi, tous sentent que les moments sont décisifs et que de bien tristes jours vont se lever pour Rome et pour l'Italie, pour le Pape et pour le monde catholique.

Le système d'hypocrisie italienne va faire place désormais au système effronté prussien.

La main de Bismark guide tout. C'est lui qui commande et ordonne, et à Rome on obéit. Cette Italie indépendante, que la secte avait autrefois soulevée au cri de : Mort à l'Allemand ! n'est aujourd'hui que l'humble esclave de l'Allemagne, et nos ministres italiens sont aussi dépendants de Berlin que les préfets de la Saxe ou de la Bavière.

On peut donc s'attendre à tout, et cet hiver sera peut-être dans l'histoire comme un second hiver de 93.

Le ministère commencera d'abord par présenter un projet de loi sur le mariage civil, qui devra toujours être contracté avant

la célébration du mariage religieux ; les prêtres qui oseraient bénir un mariage avant que le contrat civil ait eu lieu seront punis d'une amende et de la prison.

Après cela, le ministre Minghetti proposera la révision de la loi des garanties, et les musées et la bibliothèque du Vatican seront proclamés propriété de l'Etat.

On verra alors les soldats piémontais monter la garde aux appartements du Saint-Père, qui ne pourra plus les quitter et devra se priver même d'aller faire une petite promenade, puisque ni les musées ni la bibliothèque ne lui appartiendront plus.

Pie IX, le grand et vénéré Pontife, sera alors obligé de quitter le Vatican pour ne point subir l'affront de voir à la porte de sa chambre la cocarde piémontaise, si toutefois il lui sera possible de le quitter. Et, du reste, où pourrait se réfugier le saint Pontife ? Serait-ce en Autriche ? Mais Bismark y commande. Serait-ce en France ? Oui, si nous avions le roi et si la France était encore une nation unie et forte. Mais aujourd'hui ce serait impossible.

Il ne reste donc plus au saint Pontife que d'attendre le martyre ou un miracle de la divine Providence. Et qu'on ne prétende pas que j'exagère la situation. Il est fortement question, dans les conseils du gouvernement italien, d'obliger le Pape à se retirer dans le palais de Saint-Jean-de-Latran.

Bismark voudrait, au contraire, qu'on le forçât à quitter Rome, mais on y arrivera. Qui pourrait empêcher nos gouvernants d'agir ainsi ? Personne.

La plus grande anxiété règne dans les cercles politiques en prévision des décisions souveraines de l'Assemblée de Versailles, qui peuvent avoir de graves conséquences, non-seulement pour la France, mais pour l'Europe entière, et surtout pour Rome.

ESPAGNE.

Il y a tant à faire chez nous en ce moment qu'on perd un peu de vue, bien à tort, ce qui se passe à Carthagène.

Dans cette république enragée, les intransigeants ont mis les forçats du bague en liberté pour en faire des citoyens armés. Oui ; mais les citoyens forçats, amis du progrès indéfini, ont trouvé que ce n'était pas encore assez d'émancipation ; ils sont allés plus loin dans la voie des réformes ; ils se sont jetés sur les navires du port ; ils s'en sont emparés et, de là, ils se disposent à bombarder la ville pour la rançonner.

En apprenant ces faits, un admirateur du 48 mars, s'est écrié :

— Ces nobles forçats de Carthagène ! ils poussent la Commune jusqu'au lyrisme ! Et c'est vrai ; à la prochaine occasion, nous verrons cela en France !

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN FOU FURIEUX.

Quel autre nom lui donner ?

Le 12 novembre, un propriétaire de Vauchrétien, René Chevreau, âgé de 55 ans, rentra chez lui pris de boisson.

Son gendre, Pierre Michelet — nous dit-on — « connaissant son caractère violent, » quitta la maison et prit la fuite à travers champs !!!

Son beau-père, s'apercevant de son départ, le poursuivit armé d'un revolver, et lorsqu'il fut à peu de distance, déchargea sur lui deux coups qui, fort heureusement, ne l'atteignirent pas.

Une brave femme, nommée Gazeau, âgée de 63 ans, qui passait avec un sac de choux sur la tête, voulut faire revenir à lui le furieux et lui adressa des observations : celui-ci tourna contre elle sa colère, lui asséna un violent coup de poing sur la tête, puis lâchement lui déchargea à bout portant un coup de revolver : heureusement la balle se perdit au milieu du fagot de choux que portait la mère Gazeau ; la brave femme en fut quitte pour la peur.

Après ces trois coups de feu, heureusement sans résultat, Chevreau, devenu fou, on peut le dire, aperçut deux femmes qui travaillaient dans les champs, à 50 mètres de lui, et aussitôt il tira sur elles deux autres coups de revolver. Elles ne furent pas atteintes.

Notre forcené rentra alors chez lui et alla se cacher dans une écurie il y fut arrêté

par la gendarmerie de Brissac à laquelle il opposa une vive résistance.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Un aliéné dangereux s'était évadé le 25 octobre de l'asile de Niort ; nous apprenons que cet aliéné a été retrouvé à Angers, à la suite d'actives recherches.

Ce malheureux a fait cette longue route à pied, en couchant dans des paillets et en obtenant des vivres de la pitié des fermiers chez lesquels il se présentait.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il les invite à donner la plus grande publicité possible à l'instruction relative au concours d'admission à l'école militaire, qui doit s'ouvrir le 1^{er} juin prochain. Le ministre fait remarquer, en premier lieu, que l'inscription devra être faite à la préfecture du département où les candidats font leurs études, tandis que celle des demandes de bourse se fera à la préfecture du département où la famille réside. En outre, les compositions auront lieu les mêmes jours (1^{er}, 2, 3, 4 et 5 juin) dans toute la France et par tous les candidats inscrits.

Nous remarquons, dans le programme annexé, que l'allemand est seul exigé, mais que les candidats qui posséderaient l'italien ou l'anglais seront admis à en faire la déclaration. Les coefficients affectés aux différentes matières comme il suit : arithmétique, 40 ; algèbre et trigonométrie, 40 ; géométrie, 40 ; géométrie descriptive, 5 ; mécanique, 5 ; cosmographie, 5 ; histoire, 10 ; littérature, 4 ; géographie, 10 ; allemand, 6 ; anglais ou italien, 2 ; aptitude physique, 4 ; ensemble des compositions écrites, 52 ; total, 133 points.

Les troupes de cavalerie qui ne sont pas comprises dans les dix-huit corps d'armée, et qui se composent de six brigades de cuirassiers, de quatre brigades de dragons, de trois brigades de chasseurs et de quatre brigades de hussards, en tout dix-sept brigades, viennent de concourir en partie à la formation de six divisions et de deux brigades de la manière suivante :

1^{re} division, à Versailles :

Composée des 2^e et 8^e régiments de cuirassiers, 7^e et 18^e dragons, sous le commandement du général de Bonnemain.

2^e division, à Lunéville :

Composée des 8^e et 9^e régiments de dragons et des 9^e et 11^e chasseurs, sous le commandement du général Amiel.

3^e division, à Paris :

Composée des 4^e et 9^e régiments de cuirassiers et des 9^e et 13^e chasseurs, sous le commandement du général Ressayre.

4^e division, à Melun :

Composée des 22^e et 23^e régiments de dragons et des 3^e et 8^e hussards, sous le commandement du général Halna du Frétay.

5^e division, à Verdun :

Composée des 1^{er} et 5^e régiments de cuirassiers, 2^e et 4^e hussards, sous le commandement du général de Montaigu.

6^e division, à Lyon :

Composée des 11^e et 12^e régiments de cuirassiers, 5^e et 10^e hussards, commandée par le général du Preuil.

3^e brigade de dragons, à Cambrai :

(14^e et 16^e régiments) sous les ordres du général de Maubranche.

5^e brigade de cuirassiers, à Angers :

(7^e et 10^e régiments) sous le commandement du général Bouttier.

Pour compléter l'organisation des troupes de cavalerie, il reste à endivisionner les 3^e et 4^e brigades de cuirassiers, les 1^{er} et 3^e brigades de chasseurs et la 1^{re} brigade de hussards.

Ces brigades n'ont pas encore de commandement spécial.

On annonce l'arrivée à Saumur, pour le samedi 29 novembre, du grand Cirque Anglo-Américain de MM. Bell et Hutchinson, qui est déjà venu nous visiter il y a quelques années.

Ce Cirque, en ce moment à Angers, possède un très-nombreux personnel et 80 chevaux. Il doit rester huit jours à Saumur et sera établi place du Chardonnet.

LES FUTS QUI ONT MAUVAIS GOUT.

Au moment où on enfûte les vins nouveaux, il importe de s'assurer que les fûts où on va les loger ne leur donneront pas un mauvais goût.

Le Journal vinicole donne la recette suivante :

Pour détruire la moisissure qui infecte profondément le bois des futailles, le goût d'évent, l'odeur de lie putréfiée et le goût des flegmes de betterave et de l'alcool mauvais goût, on verse dans le tonneau que l'on veut désinfecter et par l'ouverture de la bonde :

1^o Sel de cuisine, 30 grammes,

2^o Peroxyde de manganèse en poudre, 30

3^o Acide sulfurique concentré, 50

4^o 1 litre d'eau bouillante par dessus.

Il faut assujettir la bonde fortement ; on agite un peu et on laisse la futaille en repos.

Ces quantités suffisent pour un tonneau de 220 litres ; si le tonneau est plus grand, il faut augmenter proportionnellement la quantité des agents désinfectants.

On laisse agir ces substances pendant trois heures. Après ce temps, on ouvre la bonde et l'on rince, à plusieurs reprises, avec de l'eau froide jusqu'à ce qu'elle sorte claire et sans aucune odeur.

Il est rare que le mauvais goût ou la mauvaise odeur des futailles résiste à ce traitement ; cependant, si le mauvais goût persistait encore, il faudrait renouveler l'opération, après cette seconde désinfection toute mauvaise odeur a complètement disparu.

Il est essentiel de bien faire le lavage à l'eau froide et à grande eau.

Faits divers.

Un quiproquo bizarre a mis l'autre jour en gaieté la représentation nationale. On sait que les députés, avant d'entrer en séance, se promènent dans la salle des Pas-Perdus ; ils y causent entre eux, ils y reçoivent leurs amis ; autrefois les journalistes étaient admis à pénétrer dans cette salle et leurs rapports avec les députés étaient ainsi plus directs et plus rapides. Malheureusement, quelques-uns d'entre eux ne se gênèrent point pour attaquer l'Assemblée à haute et intelligible voix ; MM. Quentin et Germain Casse étaient parmi les plus exaltés et les plus bruyants.

M. Baze, le doux questeur, prit une mesure radicale, et défense fut faite aux représentants de la presse de pénétrer dans la salle des Pas-Perdus. Ils ont protesté ; mais M. Baze est resté inflexible. Or, M. Germain Casse, nouvellement élu député de la Guadeloupe, se promenait tranquillement dans ladite salle, quand il fut abordé par un huissier.

— Monsieur, lui dit cet honorable fonctionnaire, je suis chargé par M. Baze de vous prier de vous retirer.

— Et pourquoi cela ? répondit M. Casse.

— Je l'ignore ; mais l'ordre est formel.

— Eh bien ! allez dire à M. Baze qu'il vienne me le signifier lui-même.

L'huissier va porter cette réponse à M. Baze, qui arrive furieux près du jeune député radical :

— Monsieur Quentin, dit-il d'une voix qui tremblait de colère, je vous prie de vous retirer, de quitter à l'instant cette salle.

— Mais je ne suis pas Quentin.

— Si fait, je vous connais bien, vous êtes Quentin, vous êtes journaliste ; si vous ne sortez pas, je vous fais expulser.

— Mais je suis Germain Casse, député de la Guadeloupe.

Tableau. M. Baze reste un instant stupéfait, puis soudain tendant la main à son interlocuteur :

— Mais j'ai beaucoup connu M. votre père ! Ça va bien ?

Et les deux collègues de s'étreindre chaleureusement les phalanges.

On écrit de Perpignan, le 15 :

Les pluies diluviennes tombées hier et avant-hier ont interrompu les communications postales franco-espagnoles. Le courrier de Barcelone n'est pas arrivé aujourd'hui. Hier les rivières du département des Pyrénées-Orientales, le Tècle, la Têt et l'Agly ont débordé ; un pont a été emporté par l'Agly, du côté de Rivesaltes. Le pont d'Ille a été

enlevé par la Têt. Aujourd'hui, le temps est magnifique, les rivières sont rentrées dans leur lit.

L'administration locale vient d'interdire à Reims la représentation de *Marie Tudor*.

Le *Courrier de Narbonne* publie une lettre d'un négociant en vins qui dit :

« Les affaires conservent leur physionomie antérieure.

» Le calme le plus grand pèse sur les affaires en vins, et, comme nous le disions jeudi dernier, ce calme ne saurait être attribué à une tendance vers des prix plus doux.

» Il n'a d'autre motif que les incertitudes politiques de la situation actuelle. »

M. le duc d'Aumale se monte en ce moment sur un pied tout à fait princier. Des voitures ont été commandées il y a une quinzaine de jours, et le personnel des domestiques est recruté avec le plus grand soin. Deux cochers et des piqueurs de l'ancienne cour impériale ont été engagés pour le service du prince. Tout ce personnel est envoyé à Chantilly au fur et à mesure que les conditions d'engagement sont faites.

Voici une notice curieuse sur le nombre de personnes que peuvent contenir les églises les plus vastes de l'Europe : Saint-Pierre de Rome, 70,000 ; cathédrale de Milan (le dôme), 37,000 ; Saint-Paul de Rome, 25,000 ; Sainte-Sophie de Constantinople, 23,000 ; Notre-Dame de Paris, 21,000 ; cathédrale de Pise, 13,000 ; Saint-Marc de Venise, 7,000, etc., etc.

Un mot très-usité au théâtre, c'est le mot *fiasco* ; mais bien peu de personnes en connaissent l'origine.

La voici :

C'était à Florence. Un Arlequin célèbre, Biancolelli, faisait sa sortie, dans une pièce en vogue, par un désopilant monologue qui roulait sur un objet quelconque que l'acteur tenait à la main et qu'il était censé avoir trouvé.

Chaque soir, l'arlequin se présentait avec un nouvel objet à la main, et les *lazzis* qu'il improvisait là-dessus constituaient le mérite du bouffon et faisaient son succès.

Un soir, Biancolelli arriva tenant une bouteille garnie de paille. Or, à Bergame, lieu de naissance de l'arlequin, cela se nomme un *fiasco*. Biancolelli, malgré tous ses efforts, ne parvint pas, cette fois, à faire rire le public. Il lutta de son mieux pendant quelques instants contre la froideur de son auditoire ; mais, voyant enfin qu'on lui tenait rigueur, il apostropha vivement son *fiasco*.

— C'est toi, s'écria-t-il, qui es cause que je suis si bête aujourd'hui ; tiens, va-t-en !

Et il se jeta la bouteille par-dessus son épaule.

On se mit à rire, mais l'arlequin n'en avait pas moins échoué.

Depuis, quand un artiste avait un sort analogue, on disait : C'est comme le *fiasco* de Biancolelli ; puis on dit tout simplement : C'est un *fiasco*. Aujourd'hui ce mot est passé dans notre langue.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 20 novembre, à l'Agence Havas :

« Aussitôt après le vote de la prorogation des pouvoirs par l'Assemblée nationale, les ministres, suivant l'usage constitutionnel, ont offert leurs démissions au Président de la République ; mais, afin de répondre aux interpellations annoncées pour lundi, et de se présenter tout entier devant l'Assemblée, le cabinet restera en fonctions, et les démissions ne seront insérées au *Journal officiel* qu'après la discussion. »

Pour les articles non signés : P. GODKT.

LA C^o FRANÇAISE

VENDE SON

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 fr. le 1/2 kilogramme,

ET SON

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Dimanche 23 novembre,

LE PAUVRE IDIOT

Ou le **SOUTERRAIN** d'Heilberg,

Drame historique à grand spectacle, en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Dupeuty et Fontan.

Le spectacle sera terminé par :

TROMB-AL-CA-ZAR ou les **Criminels dramatiques**, opérette bouffe en 1 acte, musique d'Offenbach.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 41^e fascicule, FEN à FLÉ, est en vente.

Sous ce titre collectif : **LE PROCÈS DES CÉSARS**, M. BEULÉ a publié chez les édi-

teurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

- Auguste, sa famille et ses amis (4^e édition) ;
- Le Sang de Germanicus (3^e édition) ;
- Tibère et l'héritage d'Auguste (3^e édition) ;
- Titus et sa dynastie (2^e édition).

Le PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV^e de sa remarquable *Histoire de la Restauration*. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérail-

les populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I^{er}, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écrasera le gouvernement de la Restauration.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris,

Le plus beau et le meilleur marché de tous les journaux de mode.

Six francs par an pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles; correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

COURRIER MÉDICAL. — « Les dentifrices du docteur J.-V. BONN nous ont été présentés, et leurs formules soumises à notre examen; nous n'hésitions pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ces produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice; nous en recommandons l'usage. »

Il est incontestable que l'eau dentifrice du docteur J.-V. BONN ainsi que sa poudre et opiat sont les produits de ce genre les plus efficaces, les plus agréables et les plus avantageux. Les récompenses aux expositions de Paris 1867, Havre 1868, et son admission à celle de Vienne, confirment encore la vérité de ce dire. Ces produits se trouvent chez tous les marchands de parfumerie. — Dépôt général à Paris, MM. V. Achard et C^{ie}, 44, rue des Petites-Écuries. — Fabrique à Pantin.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	7	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	12	50
4 1/2 % jouiss. mars.	82	60	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	637	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	415	»	3
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier.	345	»	2	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	335	»	3
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	535	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	92	»	87	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347	50	2	OBLIGATIONS.			
— libéré.	91	75	»	Est, jouissance nov.	493	75	6	Orléans.	276	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	210	»	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	881	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	276	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	410	»	»	Midi, jouissance juillet.	600	»	»	Est.	276	50	»
— 1865, 4 %.	442	50	1	Nord, jouissance juillet.	1022	50	17	Nord.	282	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	285	»	1	Orléans, jouissance octobre.	830	»	5	Ouest.	273	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249	75	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	515	»	5	Midi.	273	»	»
Banque de France, j. juillet.	440	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	251	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	530	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	705	»	8	Vendée.	228	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	455	»	7	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 30 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48 s.

FAILLITE

V^e DE FOS-LETHEULLE ET FILS.

MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite V^e de Fos-Letheulle et Fils sont prévenus qu'un troisième dividende de 10 p. 0/0, à valoir sur le montant de leurs créances, leur sera distribué les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e décembre 1873, de midi à quatre heures du soir, au siège des opérations de la faillite, situé à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, n^o 45.

La remise des mandats de paiement sera faite aux créanciers aux lieux, jours et heures susdits, par ordre alphabétique, savoir :

- Le 1^{er} décembre, pour les lettres A et B.
- Le 2^e décembre, pour les lettres C et D.
- Le 3^e décembre, pour les lettres E, F, G, H.
- Le 4^e décembre, pour les lettres I, J, K, L, M, N.
- Le 5^e décembre, pour les lettres O, P, Q, R, S.
- Le 6^e décembre, pour les lettres T, U, V.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué s'exposeraient à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourraient en résulter resteraient à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite V^e de Fos-Letheulle et Fils,

(471) GUÉRIN, PROUST, MULOT.

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire,

Le dimanche 25 novembre 1873, à midi.

LES BOIS SUR PIED

dont la désignation suit.

Complantés sur la propriété de Beauvoyer, commune de Villebernier.

- 1^o Cinq acacias..... 5
- 2^o Sept bouillards.... 7
- 3^o Vingt id. 20
- 4^o Dix-neuf id. 19
- 5^o Quinze id. 15
- 6^o Vingt un id. 21
- 7^o Vingt-un id. 21
- 8^o Vingt id. 20
- 9^o Neuf id. 9

Total : 137 pieds... 137

Tous les arbres se trouvant au bord de la route devront être coupés au niveau de la terre, et ceux se trouvant dans l'intérieur des terres devront être arrachés.

S'adresser, pour voir les arbres, au sieur Frémont, jardinier à Beauvoyer, commune de Villebernier.

A VENDRE

UNE MAISON

Située rue de Bordeaux, 27,

Avec un VASTE JARDIN y adossé et ayant une belle sortie sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M^e RICHARD-ONFROY, au couvent de Sainte-Anne, rue de la Gueule-du-Loup.

Toutes facilités pour les paiements. (455)

A AFFERMER

Et pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN HOMME

connaissant parfaitement la culture de la vigne, pour diriger une exploitation de 50 hectares. On n'acceptera que sur de sérieuses références concernant l'exploitation.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

MARTORELL

JARDINIER,

Ancienne route d'Angers.

SAUMUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste.

Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6^e année), pour Paris et les Départements.

Paraissant le dimanche (52ⁿ par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnements d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8^o.

Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8^o.

Conférences d'Angers, belle édition.

Histoire ancienne, } par ROLLIN.

— romaine, } MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.